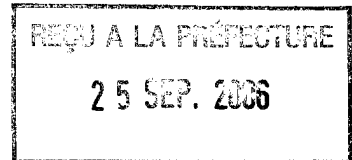


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP *Ye/33-06*
Séance du 22 SEP. 2006



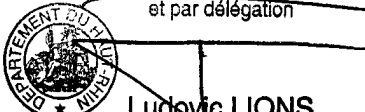
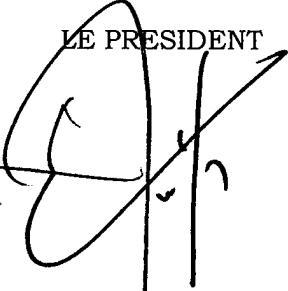
EXPOSITION DES OEUVRES DE LA « COLLECTION ART DE HAUTE-ALSACE » DE L'ASSOCIATION « ART DE HAUTE-ALSACE » DANS LE HALL D'ACCUEIL DE L'HÔTEL DU DEPARTEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n°2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG2006/I-7è/04 du Conseil Général du 08 décembre 2005 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Prend acte de l'exposition temporaire des œuvres de la « Collection Art de Haute-Alsace » de l'Association « Art de Haute-Alsace » programmée du 24 octobre au 03 novembre 2006 dans le Hall d'accueil de l'Hôtel du Département du Haut-Rhin,
- 2) Autorise le Président à signer la convention annexée au rapport,
- 3) Précise que les frais liés au vernissage de cette exposition seront prélevés sur les crédits inscrits au Budget Départemental 2006 sur la ligne « Frais de réception » (Enveloppe 82141, Nature 6234, Fonction 021).

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 2..5..SEP...2006
Publication 2..9..SEP...2006.....
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS
LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions